

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023/03/DCSE/BPE/M du 15 mai 2023 est prescrite, pendant 40 jours consécutifs, du <u>lundi 12 juin 2023 à 9h00 au vendredi 21 juillet 2023 à 17h00</u>, en mairie de Nonville, une enquête publique portant sur la demande d'autorisation pour la réalisation de travaux miniers sur la concession d'hydrocarbures de Nonville, présentée par la société BRIDGE ENERGIES domiciliée 49 rue Arsène et Jean Lambert 86100 CHATELLERAULT.

Monsieur Bernard PANET, Ingénieur en urbanisme et aménagement en retraite et Madame Nicole SOILLY, cadre supérieur à la poste en retraite, sont désignés par le tribunal administratif de Melun en qualité de commissaire enquêteur, respectivement titulaire et suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Nonville, siège de l'enquête (Place de la mairie 77140 NONVILLE) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en version papier et en version numérique consultable à partir d'un poste informatique dédié.
- sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (rubrique Publications Enquetes publiques) à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de Nonville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible :
- à la mairie de Nonville à partir d'un poste informatique dédié
- sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : concessiondenonville-travauxminiers@mail.registre-numerique.fr Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de Nonville). Elles seront annexées au

commissaire enquêteur avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de Nonville). Elles seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés, à la mairie de Nonville, aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 14 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 23 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 28 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 5 juillet 2023 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 21 juillet 2023 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société BRIDGEOIL (contact : M. H. MADEO - Mail : he.madeo@bridge-energies.com).

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne précité.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture - DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77010 Melun Cedex).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Nonville, à la préfecture et sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du préfet.